

Les critères ont été validés par le Conseil d'Administration de Clévacances France le 28 juin 2021 et sont susceptibles de connaître des évolutions. L'hébergement sera évalué sur la base de ces critères, au moyen de la grille d'analyse, à l'issue de la visite conduite par le technicien départemental.

Les gîtes et locations sont des maisons, appartements, studios, chalets, locations de grande capacité à usage exclusif du locataire sans passage du propriétaire ou d'autres locataires. Ces gîtes et locations doivent répondre aux conditions minimales de confort, de sécurité et d'habitabilité. Le respect de leur conformité incombe au loueur (décret N°87 - 149 du 6 mars 1987).

**Maison** : elle peut correspondre à une construction récente ou à un habitat plus traditionnel.

*Niveaux de confort de 1 à 5 clés.*

**Appartement et studio** : ils sont situés dans un immeuble, une résidence ou une maison.

*Niveaux de confort de 1 à 5 clés.*

**Chalet** : maison bardée de bois ou en rondins située principalement à la montagne.

*Niveaux de confort de 1 à 5 clés.*

**Gîte de groupe** : hébergement dont la capacité d'accueil est à partir de 10 personnes. Au-delà de 15 personnes, ces hébergements sont des Etablissements Recevant du Public (ERP) et doivent par conséquent respecter la réglementation en vigueur pour ce type d'hébergements.

*Niveaux de confort de 1 à 5 clés.*

#### **RAPPEL :**

***Le niveau de confort 5 Clés est attribué par la Commission Qualité de Clévacances France, quel que soit le type d'hébergement, sur dossier présenté par le représentant territorial.***

**GRILLE DE LABELLISATION DES GITES ET LOCATIONS CLEVACANCES**

<b>EXTERIEURS</b>							
<b>1.1</b>	<b>Accès, nuisances</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
1.1.1	• La signalétique présente sur la façade du bâtiment ou du terrain doit être actualisée et apposée de façon visible et conforme à la charte graphique du réseau.	•	•	•	•	•	A valider lors de la visite de relabellisation
1.1.2	• L'accès jusqu'à la location est praticable	•	•	•	•	•	
1.1.3	• Il n'y a pas de nuisances (sonores, visuelles et olfactives) à proximité.	•	•	•	•	•	Nuisances telles que : aéroport, déchetterie, gare, ligne SNCF (grande vitesse), autoroute, route à forte circulation... Les abords du bâtiment sont propres et non encombrés.
<b>1.2</b>	<b>Environnement</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
1.2.1	• L'environnement est très agréable			•	•	•	Hébergement rural ou urbain, avec vue agréable et dégagée ne présentant aucune gêne visuelle, olfactive ou sonore. L'environnement immédiat est calme et propice à la détente.
1.2.2	• Vue panoramique sur paysage ou site remarquable				•	•	La vue doit être d'exception : site classé, à proximité de monuments historiques renommés, lac, mer, montagne...
<b>1.3</b>	<b>Style architectural</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
1.3.1	• Contemporain et de standing ou ancien restauré de caractère				•		Une restauration de caractère devra prendre en compte l'utilisation de matériaux nobles, le respect des principes d'architecture locale et/ou le respect de principes de construction respectueux de l'environnement
1.3.2	• Contemporain et de très grand standing ou ancien restauré de prestige					•	Maison d'architecte, villa design, conception exceptionnelle... ou caractère patrimonial vraiment identifié (château, hôtel particulier, pigeonnier, maison de maîtres...)
<b>1.4</b>	<b>Etat du bâtiment</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
1.4.1	• Bon	•					On veillera à l'entretien des façades (absence de lézarde, peinture récente), à l'état de la toiture (revêtement correspondant au style régional) et des volets (peinture).
1.4.2	• Très bon		•	•			On refusera : fibrociment, tôle ondulée (sauf France d'Outre Mer)...
1.4.3	• Excellent				•	•	Les toitures sont recouvertes de matériaux traditionnels et utilisés dans l'environnement de l'hébergement (ne concerne pas les résidences, les petits collectifs et immeubles).
<b>1.5</b>	<b>Stationnement</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>S'il existe, il est en rapport avec la capacité d'accueil (exemple : 1 place pour 4/5 personnes).</b>
1.5.1	• A proximité de la structure	•					A moins de 300 mètres ou aide à l'arrivée et au départ pour le port des bagages.
1.5.2	• Parking privé à proximité de la structure		•	•	•		Il peut s'agir d'une place de parking public réservée et prise en charge par le propriétaire. Sauf contrainte locale.
1.5.3	• Parking privé sur terrain clos ou garage				•	•	Sauf contrainte locale.

1.6	Espace extérieur si existant						L'absence d'espace extérieur peut être tolérée dans certains cas (villages de caractère, centre ville...).
1.6.1	Descriptif	1	2	3	4	5	
1.6.1.1	• Balcon, terrasse, cour avec une lumière extérieure	•	•	•			Un balcon est une plate-forme en saillie sur la façade du bâtiment et qui communique avec l'appartement par une ouverture. Une terrasse est un balcon de grandes dimensions. Cour ou espace extérieur en rapport avec la capacité d'accueil. Espace extérieur pouvant être partagé.
1.6.1.2	• Jardin paysagé / fleuri, ombragé et aménagé pour l'agrément, loggia, véranda ou terrasse avec une lumière extérieure			•	•		Une loggia est un balcon couvert. 9 m <sup>2</sup> minimum Une véranda est une galerie vitrée, contre une maison ou un appartement, servant souvent de petit salon. Le jardin n'est pas forcément contigu à l'appartement (2 clés maximum). Un jardin est un espace de plus de 50 m <sup>2</sup> , gazonné, fleuri en saison et permettant le repos (absence de nuisances sonores ou de vis-à-vis direct). Ombragé : Parasol, store banne, pergola, arbres... Espace extérieur privatif.
1.6.1.3	• Parc paysagé / fleuri de façon remarquable, ombragé et aménagé pour l'agrément					•	Un parc est un espace de plus de 2000 m <sup>2</sup> , arboré, fleuri en saison, aménagé pour permettre le repos et préserver la tranquillité des occupants. Pour les jardins et parcs, les points seront accordés lorsqu'un effort particulier est apporté au fleurissement (concours départemental et/ou espèces rares et / ou mise en valeur d'essences locales). Ombragé : Parasol, store banne, pergola, arbres... Espace extérieur privatif.
1.6.2	Caractéristiques et mobilier	1	2	3	4	5	Balcon, terrasse, loggia, jardin, jardin d'hiver, véranda, parc
1.6.2.1	• Mobilier de jardin de qualité en rapport avec la capacité d'accueil	•	•	•	•	•	1 à 3 clés : Mobilier en plastique ou en bois de bonne qualité autorisé. 4 et 5 clés : Mobilier en résine, bois, rotin ou fer forgé de très bonne qualité...
1.6.2.2	• Autre mobilier de jardin ou équipement extérieur				•	•	Chaises longues, transats, hamacs, balancelles, cuisine d'été aménagée...
1.6.2.3	• Barbecue <u>et/ou</u> plancha			•	•	•	Très bien entretenu, de qualité, fixe ou mobile. Sauf contrainte de copropriété / règlement intérieur.

2/ PRESTATIONS ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS						Les équipements et/ou prestations de loisirs doivent être gratuites et en rapport avec la capacité d'accueil pour les niveaux 4 et 5 clés. Pour le niveau 5 clés, les équipements sont privatifs à l'hébergement.
2.1	Inventaire	1	2	3	4	5
2.1.1	<b>Il y a une piscine (à cocher)</b>					
2.1.1.1	• Une piscine				•	
2.1.1.2	• Une piscine privative à l'hébergement avec draps de bains ou peignoirs					•
2.1.1.3	• La piscine est chauffée et/ou couverte ou intérieure, ou la piscine est équipée d'une nage à contre courant ou remous, ou la piscine est équipée d'une douche extérieure et/ou wc extérieur				•	•
2.1.2	<b>Il n'y a pas de piscine (à cocher)</b>					
						Pour compenser l'absence de piscine en 4 et 5 clés, il faudra disposer au moins de 2 ou 4 prestations et/ou équipements de loisirs parmi : tennis, spa, sauna, hammam, salle de musculation, salle de billard, salle dédiée home-cinéma, soins "bien être" par un professionnel, mini-golf, prêt de vélos, accès gratuit à un équipement sportif ou culturel selon les spécificités départementales
2.1.2.1	Au moins 2 prestations et/ou équipements parmi la liste ci-dessous :				•	
2.1.2.2	Au moins 4 prestations et/ou équipements parmi la liste ci-dessous :					•
2.1.2.3	• Sauna ou hammam en rapport avec la capacité d'accueil					
2.1.2.4	• Spa / bains finlandais en rapport avec la capacité d'accueil					SPA gonflable non accepté.
2.1.2.5	• Salle de musculation					La salle comporte au minimum quatre équipements (par exemple : banc de musculation, tapis de course, vélo d'appartement, rameur, steppeur, équipement fitness..)
2.1.2.6	• Tennis					
2.1.2.7	• Mini-golf					
2.1.2.8	• Salle de billard					
2.1.2.9	• Espace dédié home-cinéma					
2.1.2.10	• Prêt de vélos de qualité/bon état ou autre équipement de sport (canoë kayak, planche à voile, skis...)					
2.1.2.11	• Offre de stages / formations pratiqués par un professionnel (bien être, cuisine, culturel...)					
2.1.2.12	• Un portique, une balançoire, une aire de jeux en bon état d'entretien et sécurisé, ou encore une table de ping pong, un terrain de boules aménagé					Le propriétaire reste responsable des équipements qu'il met à disposition

CRITERES GENERAUX, ENTREE						Distribution des pièces facile et logique	
3.1	Critères généraux	1	2	3	4	5	
3.1.1	• Les sols murs et plafonds assurent une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...). Les hauteurs sous plafond sont au minimum de 2,20 m et de 1,80 m sous rampant (cf. normes d'habitabilité). Chaque pièce habitable a un ouvrant sur l'extérieur et dispose d'une bonne exposition et d'une luminosité naturelle. Il n'y a pas d'odeurs désagréables	•	•	•	•	•	Absence de points d'humidité et/ou de moisissures. Lumière suffisante pour des activités courantes.
3.1.2	• Eau chaude obligatoire à toute heure.	•	•	•	•	•	Capacité eau chaude : 40L / pers. si cumulus.
3.1.3	• La location dispose d'un moyen de chauffage fixe assurant une température minimale de 19°C quelle que soit la période de location. Sauf France d'Outre Mer	•	•	•	•	•	Salle de bains comprise,
3.2	Entrée. Il y a :	1	2	3	4	5	
3.2.1	• Un paillason ou un tapis à l'entrée et patères ou porte-manteau ou placard / penderie	•	•	•	•	•	
CUISSINE OU COIN CUISINE OU KITCHENETTE							
4.1	Aération (système d'aération et/ou de ventilation obligatoire)	1	2	3	4	5	
4.1.1	• Ventilation haute / basse	•	•				Bouche d'aération munie d'une grille
4.1.2	• VMC (ventilation mécanique contrôlée) <b>et/ou</b> fenêtre <b>et/ou</b> hotte aspirante			•	•	•	La ventilation mécanique désigne tous les dispositifs comportant au moins un équipement motorisé d'évacuation ou d'insufflation forcée d'air frais. L'absence de hotte aspirante est tolérée pour des studios et si la cuisine présente des possibilités d'aération suffisantes (fenêtre, VMC)
4.2	Conception et agencement de la cuisine	1	2	3	4	5	
4.2.1	• Kitchenette	•	•				Bloc avec évier, 2 plaques, réfrigérateur
4.2.2	• Américaine ou indépendante			•	•	•	Cuisine américaine : séparée par un muret ou aménagée directement dans le séjour
4.2.3	• Fonctionnelle et intégrée dans le décor			•	•	•	Ensemble assorti et harmonieux
4.2.4	• Il y a suffisamment de plan de travail <b>et</b> de placards de rangement	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil
4.2.5	• Le mobilier et l'électroménager est en bon état	•	•				
4.2.6	• Le mobilier et l'électroménager est en parfait état			•	•	•	Absence totale de signe d'usure

4.3 Cuisson - Il y a :		1	2	3	4	5	
4.3.1	• Des plaques de cuisson gaz, électrique, en vitrocéramique, à induction ou piano de cuisson	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil : 2 jusqu'à 4 personnes, 3 au-delà. En 4 et 5 clés : de qualité et en parfait état. Non admis : Plaque non encastrable de type camping. <u>Induction</u> : Une bobine de cuivre, située sous les plaques, émet un champ magnétique dont les ondes ne chauffent que les récipients adaptés à ce type de cuisson. <u>Vitrocéramique</u> : Elles se composent de deux sortes de foyers, les radiants qui chauffent par rayonnement, et les halogènes, plus puissants, mais qui ne chauffent que par impulsions successives. <u>Piano de cuisson</u> : cuisinière multifonctions aux dimensions généreuses
4.3.2	• Un four ou micro-ondes multi-fonctions	•	•	•			La dimension sera en rapport avec la capacité d'accueil. Il pourra être remplacé par un micro-ondes multi-fonctions. Mini-four toléré en 1 et 2 clés en rapport avec la capacité d'accueil.
4.3.3	• Un micro-ondes et un four			•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil. Micro-ondes multi-fonctions accepté en milieu de gamme.
4.4 Lavage / hygiène - Il y a :		1	2	3	4	5	
4.4.1	• Evier avec un robinet mélangeur	•	•				
4.4.2	• Evier avec un robinet mitigeur			•	•	•	Robinet à commande unique qui régit à la fois le débit et la température de l'eau
4.4.3	• Un lave-vaisselle 6 couverts				•	•	Pour les logements de moins de 4 personnes
4.4.4	• Un lave-vaisselle 8 couverts			•	•	•	Pour les logements à partir de 4 personnes
4.4.5	• Un lave-vaisselle 12 couverts			•	•	•	Pour les logements de plus de 6 personnes
4.4.6	• Poubelle fermée et tri des déchets organisés	•	•	•	•	•	Si jardin présent dans la location, préconisé bac à compost
4.5 Vaisselle et ustensiles de cuisine :		1	2	3	4	5	La vaisselle et les ustensiles devront avoir un aspect récent
4.5.1	• La vaisselle est à minima en double, non ébréchée et assortie	•	•	•	•	•	
4.5.2	• La vaisselle est de qualité				•	•	
4.5.3	• La batterie de cuisine est en parfait état	•	•	•	•	•	Batterie de cuisine en rapport avec la capacité d'accueil. Au moins : 1 poêle avec couvercle + 2 casseroles de tailles différentes pour 2 pers. On veillera à l'absence de rouille ou d'éclats d'émail, on refusera le matériel cabossé par les cuissons successives.
4.5.4	• Autocuiseur ou cuit vapeur ou fait-tout				•	•	
4.5.5	• Cafetière, bouilloire, grille pain	•	•	•	•	•	Les 3 équipements sont obligatoires
4.5.6	• Machine à espresso				•	•	Équipement pouvant être deux en un avec la cafetière
4.5.7	• Petit électro ménager			•	•	•	Au moins 2 équipements parmi : mixer plongeant, batteur, blender, raclette, appareil à fondue, friteuse, machine à pains, robot multifonctions, accessoires spécificités locales...
4.5.8	• Accessoires de cuisine	•	•	•	•	•	L'ensemble des accessoires suivants : essoreuse à salade, planche à découper, passoire, tire bouchons, décapsuleur, économe, assortiment de couteaux de cuisine, ouvre boîtes, corbeille à pains, carafe, dessous de plats, maniques, ciseaux...
4.5.9	• Réfrigérateur (140 litres pour 4/5 pers. maximum)	•	•	•	•	•	10 L par personne supp, Réfrigérateur 110 L en deçà
4.5.10	• Avec compartiment congélateur ou combiné congélation ou congélateur 4*			•	•	•	
4.6 Il y a un espace repas		1	2	3	4	5	Il peut être situé dans la cuisine ou le séjour
4.6.1	• Une table et sièges en parfait état	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil. Pas de table et sièges en plastique.

SALLE DE SÉJOUR ET/OU SALON							
5.1	Equipements d'une salle de séjour et/ou salon :	1	2	3	4	5	
5.1.1	• Des assises confortables	●	●	●	●	●	Canapés, fauteuils, méridiennes, poufs... en rapport avec la capacité d'accueil
5.1.2	• Une table basse		●	●	●	●	L'absence de table basse est tolérée si la place est insuffisante
5.1.3	• Autre mobilier			●	●	●	Buffet console, vaisselier, meuble TV... on portera attention à la qualité du mobilier
5.1.4	• Les luminaires donnent une ambiance de qualité				●	●	Différentes sources d'éclairage et d'intensités différentes
5.1.5	• Le salon est utilisé comme chambre autorisé jusqu'à 3 clés	●	●	●			Présence au minimum d'un éclairage accessible à proximité et d'un chevet ou équivalent
5.1.6	• Voilages, stores... si vis-à-vis	●	●	●			Obligatoire uniquement si vis-à-vis
5.1.7	• Rideau occultant ou occultation extérieure	●	●	●			Rideau occultant ou occultation extérieure si le salon est utilisé comme chambre
5.1.8	• S'il y a un canapé convertible, obligatoirement il y a assez de place lorsqu'il est déplié	●	●	●			Ouverture / fermeture facile
5.1.9	• Il y a de la literie						La qualité de la literie s'apprécie en s'asseyant sur le lit brutalement ou en s'y étendant. Le lit doit rester ferme sous le poids et ne pas grincer. Il est indispensable de s'assurer que le sommier, le matelas, les oreillers et traversins sont propres. Si il y a un couchage d'appoint, il sera analysé sur la base des mêmes critères. La literie pour 2 personnes est en 140 x 190 cm et pour 1 personne en 90 x 190 cm minimum. La literie 80 x 190 cm est tolérée en 1 clé et pour les lits superposés,
5.1.10	• Les sommiers et matelas sont de bonne qualité	●	●	●			Sommier métallique récent autorisé
5.1.11	• Les oreillers et/ou traversins sont de bonne qualité et propres	●	●	●			Un traversin pour le lit et/ou un oreiller par personne
5.1.12	• Il y a des oreillers supplémentaires dans la location			●			
5.1.13	• Présence d'un rangement	●	●	●			Présence ou à proximité et dédié à ce couchage
5.1.14	• Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers	●	●	●			
5.1.15	• Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état	●	●	●			
TV/HIFI/INTERNET							
6.1	Equipement - Il y a :	1	2	3	4	5	
6.1.1	• Une télévision écran plat			●	●	●	
6.1.2	• Accès à des chaînes étrangères				●	●	ou services streaming, thématiques...
6.1.3	• Equipements Multimédia				●	●	Pour 4 Clés, au moins un équipement parmi : télévision supplémentaire, chaîne hi-fi, support smartphone / colonne bluetooth, lecteur DVD, console de jeux... Pour 5 Clés, au moins deux équipements.
6.1.4	• Connexion Internet gratuite				●	●	Sauf contraintes techniques locales

COUCHAGES							
7.1	Il y a :	1	2	3	4	5	Espaces de couchages acceptés : chambre indépendante, chambre communicante, alcôve, mezzanine, cabine
7.1.1	• Une chambre est indépendante	•	•	•	•	•	Chambre à laquelle on accède sans passer par une autre chambre. Sauf studio
7.2	Surface des chambres (hors sanitaires)	1	2	3	4	5	Tolérance pour les chambres mansardées sous réserve que l'espace de circulation est satisfaisant. Surfaces minimum préconisées pour les chambres supplémentaires pour 2 personnes : 7 m <sup>2</sup> en 1 clé, 8 m <sup>2</sup> en 2 clés, 9 m <sup>2</sup> en 3 clés. Si la salle d'eau/bains est ouverte sur la chambre, il y aura 3 m <sup>2</sup> supplémentaires
7.2.1	• 9 m <sup>2</sup> pour 2 personnes pour au moins une chambre.	•	•	•			Tolérance pour les alcôves, cabines ou mezzanines de moins de 7m <sup>2</sup> qui viennent en couchages supplémentaires
7.2.2	• 10 m <sup>2</sup> pour 2 personnes				•		
7.2.3	• 12 m <sup>2</sup> pour 2 personnes					•	
7.2.4	• En cas d'occupation supérieure à 2 personnes, il y aura 3 m <sup>2</sup> supplémentaire	•	•	•			
7.2.5	• Pas d'occupation supérieure à 2 personnes				•	•	Dérogation sous réserve de l'avis du Groupe Métier "Qualité"
7.3	La literie	1	2	3	4	5	La qualité de la literie s'apprécie en s'asseyant sur le lit brutalement ou en s'y étendant. Le lit doit rester ferme sous le poids et ne pas grincer. Si il y a un couchage d'appoint, il sera analysé sur la base des mêmes critères. La literie pour 2 personnes est à minima en 140 x 190 cm et pour 1 personne en 90 x 190 cm minimum. La literie 80 x 190 cm est tolérée en 1 clé et pour les lits superposés.
7.3.1	• Les sommiers, matelas et oreillers sont de bonne qualité	•	•	•			Sommier métallique récent autorisé. Un traversin pour le lit et/ou un oreiller par personne
7.3.2	• Les sommiers, matelas et oreillers sont neufs ou d'excellente qualité				•	•	
7.3.3	• Il y a des oreillers supplémentaires dans la location			•			Permet d'adapter le couchage aux habitudes des clients
7.3.4	• Il y a 2 oreillers par personne				•	•	Ou 1 oreiller par personne et un traversin pour un lit 2 personnes
7.3.5	• Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers	•	•	•	•	•	
7.3.6	• Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état	•	•	•	•	•	
7.3.7	• Il y a au moins un lit de grande dimension (à partir de 160 x 200 )				•		Toutes les chambres disposeront d'un couchage double en 160 x 200 cm (ou 160 x 190 cm) ou simple 90 x 200 cm (ou 90 x 190 cm). Deux lits 80 ou 90 x 200 cm reliés sont tolérés. Tout changement futur de literie devra de préférence s'orienter vers des grandes dimensions selon les contraintes techniques de la pièce.
7.3.8	• Le(s) lit(s) est (sont) de grande dimension					•	Toutes les chambres disposeront d'un couchage double en 160 x 200 cm (ou 160 x 190 cm) ou simple 90 x 200 cm (ou 90 x 190 cm). Deux lits 80 ou 90 x 200 cm reliés sont tolérés. Tout changement futur de literie devra de préférence s'orienter vers des grandes dimensions selon les contraintes techniques de la pièce.
7.4	Le mobilier	1	2	3	4	5	
7.4.1	• Un chevet avec lampe accessible par chaque occupant	•	•	•	•	•	Un chevet entre deux lits jumeaux est accepté
7.4.2	• Une chaise ou un fauteuil ou un valet de chambre par chambre ou patères avec cintres			•	•	•	Cintres de pressing et dépareillés proscrits.
7.4.3	• Une commode ou autre mobilier de rangement, avec portant	•	•	•			Portant au minimum pour les chambres parentales
7.4.4	• Une armoire ou placard mural ou dressing avec penderie et cintres				•	•	Cintres de pressing et dépareillés proscrits.
7.4.5	• Il y a un système d'occultation (rideaux occultants ou volets).	•	•	•	•	•	
7.4.6	• Il y a un voilage pour chaque vis-à-vis	•	•	•	•	•	Obligatoire uniquement si vis-à-vis
7.4.7	• La source d'éclairage principale à l'entrée peut s'éteindre du lit				•	•	Système de va-et-vient dans au moins 1 chambre

**SALLE DE BAINS OU SALLE D'EAU**

Elle est indépendante, intérieure au logement, fermée par une porte et une cloison entière et équipée obligatoirement d'un système d'aération. Si elle comprend des W.C, elle ne doit pas ouvrir directement sur la cuisine ou l'espace repas, hormis pour les studios

8.1	Agencement	1	2	3	4	5	
8.1.1	• 1 salle de bains ou salle d'eau par tranche de 6 personnes	•	•	•			Exemple : pour une maison d'une capacité de 10 personnes il faudra 2 salles de bains ou d'eau de 1 à 3 clés, 3 salles de bains ou d'eau pour 4 clés et 4 salles de bains ou d'eau pour 5 clés.
8.1.2	• 1 salle de bains ou salle d'eau par tranche de 4 personnes				•		
8.1.3	• 1 salle de bains ou salle d'eau par tranche de 3 personnes					•	
8.1.4	• Salle de bains ou salle d'eau indépendante			•	•	•	
8.2	Elle comprend :	1	2	3	4	5	Pour une salle de bains équipée d'une douche et baignoire, prendre le critère le plus qualitatif. L'absence de paroi sera tolérée si impossibilité technique.
8.2.1	• VMC (ventilation mécanique contrôlée) ou fenêtre	•	•	•	•	•	La ventilation mécanique désigne tous les dispositifs comportant au moins un équipement motorisé d'évacuation ou d'insufflation forcée d'air frais. Tolérance d'une aération naturelle ou d'une grille haute et basse pour les niveaux 1 et 2 clés.
8.2.2	• Une douche ou une baignoire avec système de douche, avec rideau ou paroi en excellent état.	•	•				
8.2.3	• Une douche de grande dimension <b>ou</b> douche à l'italienne <b>ou</b> baignoire avec système de douche, avec paroi			•	•		Douche de grande dimension, par exemple : 90 x 90 ou 80 x 100 minimum. Douche à l'italienne : espace carrelé avec bonde de sol. Plexi, verre, muret en mosaïque....
8.2.4	• Une douche intégrale avec jets de massage ou une baignoire balnéo / spa					•	Pour le niveau 5 clés, au moins une chambre aura une douche intégrale avec jets de massage ou une baignoire balnéo / spa. La présence d'un spa dans l'hébergement permettra de valider ce critère.
8.2.5	• Un lavabo	•	•	•			
8.2.6	• Un lavabo rétro ou contemporain ou une vasque sur plan ou meuble				•		
8.2.7	• Une double vasque ou double lavabo					•	Si salle de bains partagée
8.3	La robinetterie	1	2	3	4	5	
8.3.1	• Il y a un mélangeur sur lavabo ou vasque	•	•				
8.3.2	• Il y a un mitigeur ou mélangeur rétro ou très contemporain sur lavabo ou vasque			•	•	•	Mitigeur : robinet à commande unique qui régit à la fois le débit et la température de l'eau
8.3.3	• Le système de douche est équipé d'un mélangeur	•	•				
8.3.4	• Le système de douche est équipé d'un mitigeur ou d'un mélangeur rétro pour les baignoires			•			
8.3.5	• Le système de douche est équipé d'un mitigeur thermostatique				•	•	Robinet à deux commandes séparées, l'une pour le débit et l'autre pour la température ; certains modèles avec possibilité de limiter la température.
8.4	Equipements annexes	1	2	3	4	5	
8.4.1	• Un miroir, une tablette ou un plan et une prise de courant	•	•	•	•	•	Il y a suffisamment de tablettes ou espaces de rangement
8.4.2	• Une poubelle de salle de bains, un tapis de bains propre et en bon état	•	•	•	•	•	Tapis facile d'entretien, à laver entre chaque occupant
8.4.3	• Un porte-serviettes accessible à la sortie de la douche ou de la baignoire et un porte-manteau ou une patère	•	•	•	•	•	
8.4.4	• Un porte-savon sur la douche et la baignoire	•	•	•	•	•	Etagères ou serviteur de douche

8.4.5	• Radiateur sèche-serviettes				•	•	
8.4.6	• Un miroir en pied				•	•	Miroir permettant de se voir en entier. Dans au moins une salle de bains ou une autre pièce
8.4.7	• Miroir de courtoisie / grossissant					•	
8.4.8	• Un sèche-cheveux			•	•	•	Au moins un dans une salle de bains ou une autre pièce
8.4.10	• Produits d'accueil				•	•	Boîte de mouchoirs en papier et distributeur de qualité pour le savon (shampooing accepté). Valorisation des produits locaux et écolabel européen
8.4.11	• Eclairage par plafonnier ou point lumineux au dessus du lavabo	•	•				
8.4.12	• Eclairage par plafonnier et point lumineux au dessus du lavabo			•	•	•	Un seul point lumineux au niveau 3 clés accepté si l'éclairage est suffisant
<b>8.5</b>	<b>Etat et appréciation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
8.5.1	• Les joints sont en parfait état de propreté	•	•	•	•	•	
8.5.2	• La pièce est spacieuse				•	•	
<b>WC</b>		<p>À l'intérieur du logement, indépendants ou dans la salle d'eau, et dans tous les cas équipés obligatoirement d'un système d'aération et du matériel nécessaire à leur utilisation (brosse, couvercle, dévidoir et petite poubelle fermée). Ils ne doivent pas ouvrir directement sur la cuisine ou l'espace repas, hormis pour les studios. Les toilettes sèches sont acceptées, cette information devra être mentionnée dans l'annonce de l'hébergement.</p>					
<b>9.1</b>	<b>Agencement global</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
9.1.1	• 1 WC par tranche de 6 personnes	•	•	•			
9.1.2	• 1 WC par tranche de 4 personnes				•		Exemple : pour une maison d'une capacité de 10 personnes il faudra 2 WC de 1 à 3 clés, 3 WC pour 4 et 4 pour 5 clés .
9.1.3	• 1 WC par tranche de 3 personnes					•	
9.1.4	• WC indépendant(s)				•	•	
<b>9.2</b>	<b>WC</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
9.2.1	• Lunette et abattant, brosse, dévidoir à papier et petite poubelle fermée	•	•	•	•	•	
9.2.2	• Si présent, lave-mains avec nécessaire (porte-savon et crochet pour essuie-mains) et miroir de courtoisie		•	•	•	•	
9.2.3	• VMC (ventilation mécanique contrôlée) <b>ou</b> fenêtre	•	•	•	•	•	La ventilation mécanique désigne tous les dispositifs comportant au moins un équipement motorisé d'évacuation ou d'insufflation forcée d'air frais. Tolérance d'une aération naturelle ou d'une grille haute et basse pour les niveaux 1 et 2 clés. Pour les studios, VMC ou fenêtre obligatoire dès 1 clé.

ACCUEIL ET SERVICES							
10.1	Accueil et relations clientèle	1	2	3	4	5	
10.1.1	Accueil à l'arrivée, pendant et après séjour	1	2	3	4	5	Un accueil personnalisé est assuré par le propriétaire ou son mandataire. Les modalités d'accueil seront adaptées selon le besoin. Tout sera mis en œuvre pour faciliter le séjour, les démarches et les besoins d'information touristique de la clientèle. Le propriétaire ou son madataire reste joignable pendant toute la durée du client
10.1.1.1	• Document d'accueil personnalisé	•	•	•	•	•	Ce document d'accueil organisé contient : certificat d'agrément Clévacances, documentation touristique, barème taxe de séjour, notices des équipements et autres, numéros d'urgences, bonnes adresses (restaurants, commerces, producteurs locaux, loisirs...), suggestions d'une recette locale, d'une ballade "coup de coeur"...
10.1.1.2	• Geste d'accueil à l'arrivée et/ou au départ		•	•	•	•	Comme par exemple produits régionaux, fleurs, apéritif, objet personnalisé...
10.1.1.3	• Bibliothèque ou assortiment de lecture			•	•	•	Pour tous publics, quelques ouvrages locaux...
10.2	Entretien	1	2	3	4	5	
10.2.1	• Lave-linge commun avec propriétaire ou autres locations	•	•				
10.2.2	• Lave-linge privé			•	•	•	L'absence de lave-linge et sèche-linge sera tolérée dans les appartements pour 2 personnes où l'installation d'un lave-linge est impossible.
10.2.3	• Sèche-linge électrique privé				•	•	Tolérance en 3 clés pour les villes thermales, stations (mer, montagne), et résidences avec présence d'une laverie commune et gratuite. France Outre-Mer : Le sèche-linge électrique est optionnel.
10.2.4	• Etendoir à linge, aspirateur, balai, seau, pelle, serpillère, fer et table à repasser	•	•	•	•	•	Etendoir à linge : Il peut s'agir d'un sèche-linge sur pied (tancarville), d'un étendoir à linge au-dessus de la baignoire ou dans une lingerie ou d'un dispositif extérieur. Avec présence du nécessaire utile : panière et pinces à linge, éponges neuves...
10.2.5	• Kit d'arrivée	•	•	•	•	•	Papier wc, sac poubelle, éponge neuve, essuie main ou torchon... Premières nécessités comme par exemple : café, sucre, sel, poivre, huile, vinaigre... Préconiser produits éco-labellisés.
10.2.6	• Produits de nettoyage inclus	•	•	•	•	•	Produit vaisselle, nettoyant multi-surfaces, produit lave-vaisselle, lave-linge... Préconiser produits éco-labellisés.
10.3	Services :	1	2	3	4	5	
10.3.1	• Location de draps, linge de table et linge de toilette à la demande			•			Draps : drap housse, taie d'oreiller et/ou traversin, drap, housse de couette ou dessus de lit... Linge de table : nappe ou set de table, serviettes, torchon... Linge de toilette : drap de bains, serviette de toilette, (gant) par personne
10.3.2	• Fourniture de draps, linge de table et de toilette d'excellente qualité				•	•	Inclus dans le prix du séjour. A la demande, les draps, le linge de table et de toilette devront être changés une fois par semaine
10.3.3	• Lits faits à l'arrivée des clients				•	•	
10.3.4	• Ménage de fin de séjour à la demande	•	•	•	•		Si payant, modalités précisées dans le contrat et le document d'accueil
10.3.5	• Ménage de fin de séjour inclus dans le prix de séjour					•	

10.4	Confort plus :	1	2	3	4	5	
10.4.1	• Il y a un ascenseur	•	•	•	•	•	Si location en étage à partir du 3ème étage. Tolérance si impossibilité technique, et précision dans l'annonce de l'hébergement
10.4.2	• Location climatisée partiellement				•		France Outre-Mer - A minima les chambres
10.4.3	• Location climatisée totalement					•	France Outre-Mer
10.4.4	• Mis en place d'équipements et services de sécurité pour les hôtes					•	Au-moins un équipement parmi : coffre-fort, alarme, vidéo-surveillance...
10.5	L'ensemble de la location et la décoration sont :	1	2	3	4	5	
10.5.1	• Le mobilier est en très bon état	•	•	•	•	•	Absence de trace, d'usure... En cas de mobilier abimé, la (re)validation de l'agrément se fera sous réserve d'engagement du propriétaire de remettre en état dans un délais à convenir avec lui le jour de la visite
10.5.2	• Le mobilier est assorti et harmonieux		•	•	•	•	
10.5.3	• L'aménagement est conçu avec goût et donne une impression de raffinement				•	•	Ensemble luxueux et de grand standing, mobilier signé...
10.5.4	• Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en bon état	•	•				Les couleurs des tapisseries seront fraîches, sans auréoles et non déchirées ; les peintures ne seront pas écaillées, elles seront propres. Les revêtements de sol (moquette, revêtement plastique, plancher) seront de qualité, propres, sans taches, non déchirés et posés dans les règles de l'art. <i>Il s'agira d'apprécier entre les niveaux bon et parfait et de valider le critère correspondant.</i>
10.5.5	• Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en parfait état			•	•	•	
10.5.6	• Normalement aménagés	•	•				
10.5.7	• Très bien aménagés			•			
10.5.8	• Haut de gamme				•	•	